



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences contre les pompiers

Question au Gouvernement n° 2211

Texte de la question

VIOLENCES CONTRE LES POMPIERS

M. le président. La parole est à M. Franck Marlin.

M. Franck Marlin. La France connaît une augmentation sans précédent des agressions envers les sapeurs-pompiers. Le 4 septembre 2018, le pompier Geoffroy Henri perdait la vie en mission, poignardé.

Pas une semaine ne se passe sans qu'un pompier soit agressé. Au cours du seul week-end des 14 et 15 septembre dernier, quatre agressions ont eu lieu en Essonne, portant à plus de cinquante-six le nombre de plaintes dans ce département.

Dans cet hémicycle, notre indignation est unanime face à ces actes dont sont victimes ces femmes et ces hommes de devoir. Nous les assurons, j'en suis persuadé, de notre entier soutien, et dénonçons à l'unisson ces actes inadmissibles contre les dépositaires du service public. Nous voulons accompagner ces héros du quotidien frappés dans l'exercice de leur mission.

À Étampes, ma commune, des voyous qui avaient agressé, il y a quelques semaines, deux sapeurs-pompiers ont été rapidement interpellés par la police, et l'un d'entre eux a été très lourdement condamné. Je salue – et je suis persuadé que nous saluons tous – cette décision.

Vous avez engagé, monsieur le ministre, une réflexion et des travaux contre cette gangrène de la République. Mais le soutien moral et les travaux de réflexion ne suffisent plus, les mesurette non plus. Il faut des actes, et des actes forts. Les sapeurs-pompiers n'ont plus le feu sacré, et ce ne sont pas les annonces que vous avez faites lors de leur congrès national qui vont les rassurer.

Vous convenez, monsieur le ministre, que notre système de secours et d'urgence est à bout de souffle, et nécessite une profonde réforme. Mais c'est à l'État d'assurer la sécurité de ses serviteurs, car les soldats du feu n'en peuvent plus.

Vous n'avez pas répondu non plus au mouvement de grève qui perdure depuis le mois de juin, et vous n'avez pas endigué la crise des vocations qui frappe cette profession.

Monsieur le ministre, la République et la représentation nationale exigent des réponses concrètes et immédiates. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LR et FI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, *ministre de l'intérieur*. On dénombrait, la semaine dernière, 1 274 agressions commises dans notre pays au cours des mois précédents. C'est totalement insupportable, c'est inacceptable, je reprends volontiers vos mots.

Je précise toutefois – en reprenant cette fois les propos du président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers volontaires, prononcés samedi à Vannes – que ce chiffre ne traduit pas forcément une augmentation ou une aggravation, mais surtout la volonté extrêmement ferme qui est la nôtre, et que partagent les pompiers, de faire en sorte qu'aucune de ces agressions, quelle qu'en soit la forme, ne soit considérée comme peu importante et que chacune fasse systématiquement l'objet d'une plainte. C'est la première de mes exigences en la matière.

Dans le cas de l'Essonne, que vous avez évoqué, une enquête rapide a effectivement conduit à une mise à disposition de la justice et à une condamnation exemplaire – qu'il ne m'appartient pas de commenter – à quinze mois de prison ferme, pour l'auteur de l'agression de deux sapeurs-pompiers. Ceux-ci intervenaient pour une fuite d'eau, et c'est en remplissant leur engagement qu'ils ont été menacés.

À travers cet exemple de la fuite d'eau, c'est tout le sens de l'intervention des sapeurs-pompiers qui mérite d'être interrogé : on les appelle de plus en plus souvent pour des interventions qui ne correspondent pas à leur engagement.

Nous devons entreprendre une réflexion globale, notamment sur la gestion des mobilisations. Avec la ministre de la solidarité et de la santé, nous avons désigné deux experts qui devront, d'ici la fin de l'année, nous faire des propositions extrêmement fermes et précises pour avancer sur ces sujets.

Plus globalement, nous devons la protection à nos sapeurs-pompiers. J'ai demandé que la totalité des départements concernés instaurent, comme cela a été fait très rapidement en Essonne après les événements que vous avez évoqués, un plan opérationnel de protection pour les interventions de nos pompiers. Mais cela ne suffit pas. J'ai signé le décret qui prévoit l'usage des caméras piétons, qui protégeront les pompiers et permettront à la justice d'apporter des réponses fermes. Notre plan d'action global va jusqu'aux gilets pare-ames, nécessaires pour protéger nos pompiers. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2211

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 septembre 2019](#)